

📍 **MESNIL-EN-OUCHE**

CONSEIL MUNICIPAL Une annulation en raison d'un nombre de participants insuffisant

Comme trois d'entre eux en 2024, le dernier conseil municipal a été de nouveau annulé en raison du non-respect du quorum. Certains élus réagissent face à cette situation.



Le maire Jean-Louis Madelon s'est vu dans l'obligation de convoquer un nouveau conseil municipal. V.C.

Le mardi 4 mars 2025, le conseil municipal de Mesnil-en-Ouche, qui devait être le deuxième de l'année, a été annulé en raison du non-respect du quorum (nombre minimum de membres présents pour qu'une assemblée puisse valablement délibérer, N.D.L.R.).

Sur les 27 membres requis, seuls 25 élus étaient présents. Ce manquement, qui s'inscrit dans un contexte de désengagement progressif constaté depuis plusieurs séances, interpelle sur l'organisation et la communération au sein de la commune. Dans un climat de frustration grandissante, plusieurs élus ont exprimé leur point de vue sur les causes de ce phénomène. Sylvie Vial explique :

« Ça devient une habitude, on est toujours sur le fil et aujourd'hui ça n'a pas passé. Certains s'engagent mais ne vont pas jusqu'au bout de leur mandat. Je ne me souviens même plus de leur visage. On a l'impression que tout est fait avant. »

SYLVIE VIAL

Pour la conseillère communale de La Barre-en-Ouche, le manque de communication,

longues et mal structurées.

Une autre élue met en avant l'aspect organisationnel et ses

répercussions sur le débat public : « On n'est pas content que les gens ne viennent pas, c'est triste. Les réunions sont trop longues, mal préparées, la salle est très mal disposée. De plus, le fait qu'elles soient filmées crée une appréhension, si une erreur est commise, elle risque d'être relayée et cela empêche les élus de s'exprimer librement. »

Ce sentiment de crainte, amplifié par la présence des caméras, semble limiter l'échange

notamment sur le fonctionnement des commissions, contribuant largement à la désaffection des élus.

« Pas très intéressants »

Jean-Jacques Prévost, ancien premier adjoint de Mesnil-en-Ouche et vice-président de l'intercommunalité, rappelle quant à lui que « les conseils ne sont pas très intéressants. Un constat fait écho aux critiques récurrentes sur une préparation insuffisante des réunions, qui

se traduisent par des séances de discussions se font en commission avant la séance officielle, ce qui restreint la diversité des points de vue pendant la conseil. »

FRANÇOISE PREVRE

chooses serait de venir au conseil municipal se présents en amont et celui d'avant dévoile tout le monde ». Ce constat fait écho aux critiques récurrentes sur une préparation insuffisante des réunions, qui

se traduisent par des séances longues et mal structurées. Une autre élue met en avant

l'aspect organisationnel et ses

répercussions sur le débat public : « On n'est pas content que les gens ne viennent pas,

que les gens ne viennent pas, c'est triste. Les réunions sont

mal préparées, la salle est très mal disposée. De plus, le fait qu'elles soient

filmées crée une appréhension, si une erreur est commise, elle risque d'être relayée et cela empêche les élus de s'exprimer librement. »

Ce sentiment de crainte, amplifié par la présence des caméras, semble limiter l'échange

d'idées et la participation active lors des conseils, contribuant largement à la désaffection des élus.

Pour la maire déléguée de La Barre-en-Ouche :

« Mesnil-en-Ouche, avec trois conseils municipaux, a été de nouveau annulé en 2024 pour des raisons similaires. Selon certains élus, la récurrence de ces absences met en exergue la nécessité d'une révision des modalités de préparation et d'organisation des réunions municipales.

Un nouvel hebdomadaire

Il convient également de noter que, lors de cette séance, les élus n'ont eu droit qu'à l'exposé de Madame Eckert, qui a présenté le nouvel hebdomadaire démocratique de la collectivité. Ces retours interviennent dans un contexte plus large de difficultés rencontrées par la

Victor Cloarec

Il convient également de noter que, lors de cette séance, les élus n'ont eu droit qu'à l'exposé de Madame Eckert, qui a présenté le nouvel hebdomadaire démocratique de la collectivité. Ces retours interviennent dans un contexte plus large de difficultés rencontrées par la



Le conseil municipal du 4 mars, qui devait être le deuxième de l'année, a été annulé en raison du non-respect du quorum. V.C.